

LE CANAL DE CORSE SÉCURISÉ

Le canal de Corse (canale di Corsica) est, comme beaucoup ne le savent pas, un bras de mer qui sépare la côte orientale de la Corse de la côte occidentale de la péninsule italique (la Toscane notamment). C'est ainsi que l'ont dénommé les géographes italiens, bien avant que les Corses s'en aperçoivent, après la découverte du terme qu'avaient illustrée l'affaire des Boues Rouges, et se préoccupent de leur environnement marin. Une longue négociation avait débuté alors avec les autorités italiennes, négociations conduites du côté français par Ségolène Royale, la ministre de l'écologie



et dont l'issue favorable a renforcé la sécurité maritime dans le canal. L'organisation maritime internationale a décidé d'adopter la création d'un rail de sécurité au large de l'île avec entrée en vigueur, le premier décembre 2016, dispositif que la ministre avait demandé, il y a un an, avec les Italiens. Aussi s'est-elle félicité « d'un succès pour l'amélioration de la sécurité maritime et de l'environnement marin et littoral en particulier pour la Corse et ses espaces remarquables qui doivent faire l'objet d'une haute protection ». Ce rail de sécurité en mer Tyrrhénienne s'ajoute aux autres dispositifs régulant et encadrant la navigation maritime après les mesures prises dans les Bouches de Bonifacio au titre du statut de zone particulièrement protégée, les initiatives liées à l'accord Ramoge (entre la France, l'Italie et Monaco) concernant l'intervention en mer en cas de pollution catastrophique.

• J.-N. Colonna.